

Département du Cantal
Arrondissement d'Aurillac
Canton de Saint-Paul-des-Landes

**COMMUNE DE SAINT-PAUL-DES-LANDES
(Cantal)**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 mars 2026
N°DEL_2026_006**

Nombre de conseillers en exercice : 19	Présents : 19	Représentés : 0	Votants : 19
--	---------------	-----------------	--------------

Date de la convocation : 16 mars 2026	Date d'affichage : 16 mars 2026
---------------------------------------	---------------------------------

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars à dix heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Paul-des-Landes, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques GALÉRY, le plus âgé des membres du Conseil municipal**, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Etaient présents : DONEYS Jean-Luc, SEMETEYS Valérie, BARDY Daniel, BAPST Bernadette, MURAT Frédéric, CHARBONNEL Cécile, GALÉRY Jacques, FRESQUET Christelle, LE PAGE Franck, LHERM Emilie, VABRE Fabien, ESPALIEU Aline, DESOMER Christophe, PAQUIN Christine, BADUEL Patrick, DELOM Florence, MAX Alexandre, LEGOUT Cécile, BONNET Gilles.

M. Alexandre MAX, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet – Election du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-21 et L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19

À déduire (*bulletins blancs*) : 0

À déduire (*bulletins nuls*) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

– M. Jean-Luc DONEYS 19 – Dix-neuf voix

- M. Jean-Luc DONEYS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance

M. Alexandre MAX



Le Maire

M. Jean-Luc DONEYS

